

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2014

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Transfert du marché biologique de Robinson

Rapporteur : Sylvie Bléry-Touchet

La Ville de Sceaux attache une grande importance à la préservation et au maintien de ses activités commerciales sur le territoire.

Les locaux du marché biologique ne sont plus aux normes et mobilisent un terrain inclus dans le périmètre de projet des Quatre Chemins. Le transfert de ce marché est donc à prévoir.

Ce marché qui existe depuis bientôt 30 ans est l'un des trois premiers marchés bio d'Ile-de-France avec le marché bio des Batignolles et celui de Raspail. Le nombre de commerçants abonnés bio est en déclin du fait de sa localisation. Il ne compte actuellement plus que sept commerçants abonnés « bio » et moins de 20 % de la clientèle est scéenne.

Un transfert sur la rue Houdan le long du cimetière jusqu'au square Robinson a été initialement envisagé. Il est cependant résulté des échanges avec les commerçants biologiques et leurs organisations professionnelles qu'un tel projet ne pourrait pas assurer la survie de ce marché et serait d'un coût important pour la Ville tant en fonctionnement qu'en investissement.

Une implantation sur le périmètre extérieur du marché du centre ville le dimanche matin minimiserait quant à elle les coûts, renforcerait l'animation et permettrait de mieux exploiter l'équipement, utilisée actuellement deux fois par semaine.

Consultés dans le cadre de la commission des marchés d'approvisionnement, les représentants du marché traditionnel ont émis le souhait que le transfert ne se fasse qu'avec des commerçants bio.

Les membres de la commission, soucieux de préserver le commerce en général, ont rappelé que la clientèle des commerçants « bio » n'était pas la même que la clientèle du commerce traditionnel et que le transfert du marché bio aux abords de la halle du centre ne pouvait qu'apporter davantage de clients pour le centre ville, clients nouveaux, venant souvent de loin et ne connaissant pas encore Sceaux.

Il résulte de cette consultation que le marché du centre ville se prête, sans modification substantielle, au transfert du marché biologique, le dimanche matin, ce qui n'était pas le cas de la première solution envisagée.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir décider le transfert du marché biologique de l'avenue Jules Guesde aux abords du marché du centre ville de Sceaux, le dimanche matin et d'autoriser le maire à signer un avenant au contrat de délégation de service public en vue d'acter ce transfert à compter du 9 novembre 2014.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2014

PROJET DE DELIBERATION

OBJET : Transfert du marché biologique de Robinson

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Sylvie Bléry-Touchet,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1411-1 et suivants ainsi que l'article L2224-18,

Vu sa délibération du 6 octobre 2010 décidant de déléguer l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la Ville,

Vu sa délibération du 9 décembre 2010 décidant le lancement d'une nouvelle procédure de délégation de service public,

Vu sa délibération du 12 mai 2011 approuvant le choix de la société SOMAREP et les termes du contrat d'affermage,

Vu l'avis de la Chambre de commerce et d'industrie des Hauts-de-seine du 24 juin 2014, de la Fédération Nationale des Syndicats des Commerçants des Marchés de France du 19 juin 2014 et de l'association des commerçants des marchés « bio » d'Ile-de-France en date du 3 juin 2014,

Vu l'avis de la commission des marchés d'approvisionnement qui s'est réunie les 13 juin et 3 septembre 2014,

Considérant la nécessité de transférer le marché biologique sur le marché du centre ville, en extérieur, le dimanche matin à compter du 9 novembre 2014,

Après en avoir délibéré,

DECIDE le transfert du marché biologique au 66 rue Houdan.

APPROUVE l'avenant n°1 au contrat d'affermage pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement.

AUTORISE le maire à signer ledit avenant.